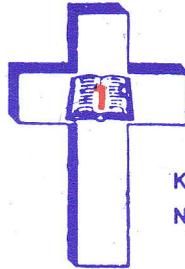


CULTE PROTESTANT
EGLISE DU CHRIST AU CONGO
Une, Sainte, Universelle et Apostolique
PRESIDENCE NATIONALE

1^{er} Vice-Président National &
Représentant Légal 1^{er} Suppléant
Evêque SONGO VANGU Nathalis

Président National &
Représentant Légal
Evêque MARINI BODHO

2^{ème} Vice-Président National &
Représentant Légal 2^{ème} Suppléant
Evêque ILUNGA MUTAKA



Kinshasa, le
N/Ref. :

**MESSAGE A LA SUITE DE L'ASSASSINAT
DE MONSIEUR FLORIBERT CHEBEYA BAHIZIRE, DIRECTEUR
EXECUTIF DE L'ONGDH
« LA VOIX DE SANS VOIX »**

L'Eglise du Christ au Congo a appris avec consternation par la voix des ondes ce mercredi 2 juin 2010 l'assassinat de Monsieur Floribert CHEBEYA Bahizire, dont le corps a été trouvé dans sa voiture à Mitendi (Commune de Mont-Ngafula), alors que celui de son chauffeur M. Fidèle Bazana Edadi, plus tard, à Mpasa (Commune de la Nsele).

Solidaire avec ceux qui pleurent (Rm 12.15) et compatissante envers les affligés (Es 61.2), elle saisit cette occasion pour adresser aux familles éprouvés, à l'ONGDH « La Voix des sans Voix » ainsi qu'à toute la grande famille nationale et internationale des activistes des Droits de l'homme ses condoléances les plus attristées.

Homme respecté par notre Eglise tout entière pour son engagement en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme, son dévouement dans la défense des faibles, Monsieur Chebeya a incarné l'espoir de l'instauration en République Démocratique du Congo d'un Etat de droit dont nous appelons de tous nos vœux.

Son assassinat marque la disparition d'un prophète de vérité de notre temps pour la dignité humaine. Cependant, cette mort n'a pas tué la vérité, qui elle survivra toujours.

L'Eglise du Christ au Congo condamne fermement cet assassinat et rappelle à tous l'obligation de protéger la vie : « Tu ne tueras point » (Ex 20.13 ; Dt 5.17 ; Mt 5.21). Car étant un don de Dieu, elle est et demeure sacrée. Par ailleurs, l'ECC exige d'une part, qu'une enquête sérieuse, transparente et indépendante

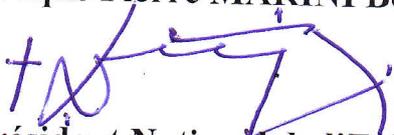
soit diligentée en vue d'établir non seulement toute la vérité sur les circonstances de cet acte malheureux, mais en déterminer les responsabilités tant pour les exécutants que pour les commanditaires. D'autre part, elle attend que les mesures appropriées soient prises dans la protection des ceux ou celles qui militent en faveur des droits de l'homme, en général et des faibles et des « laissés pour compte », en particulier.

L'ECC considère que cet assassinat met à l'épreuve l'opération tolérance zéro et espère que les auteurs matériels ou moraux seront tous sans distinction aucune déférés devant les instances judiciaires, condamnés et punis conformément à la loi : « Tu ne tueras point celui qui tuera mérite d'être puni par les juges. » (Mt 5.21). Ceci sera un signal fort dans la lutte contre l'impunité et pour la consolidation de la paix. Etant donné qu'il n'y a pas de paix sans justice (Es 32.17).

« Heureux ceux qui font œuvre de paix: ils seront appelés fils de Dieu » (Mt 5.9).

Fait à Kinshasa, le 4 juin 2010

Evêque Pierre MARINI Bodho



Président National de l'Eglise du Christ au Congo